



## Editorial

« Cher(e) collègue,

Certains ont crié victoire trop vite ! Après un hiver très doux et peu de casse dans nos ruches, beaucoup étaient prêts pour les premières miellées. C'était sans compter sur les effets du réchauffement climatique qui rend le climat instable et a impacté lourdement la plupart de nos territoires. Si la situation apicole de votre département est sinistrée, nous vous invitons, dès à présent, à vous rapprocher de votre représentant apicole afin qu'il porte, avec votre FDSEA, une demande de reconnaissance des calamités agricoles auprès du préfet.

Nous restons toutefois conscients que ce n'est pas avec les maigres enveloppes des calamités agricoles que nous redresserons les exploitations en difficultés. C'est pour cette raison que notre Commission a engagé depuis 1 an une réflexion sur une offre assurantielle qui permettrait, en cas de coup dur, d'avoir une réelle indemnisation à la hauteur de nos exploitations professionnelles.

Assurément beaucoup de travail pour la rentrée pour notre filière qui se construit pas à pas ».

Eric Lelong, Président de la Commission apiculture.

## Le chiffre du mois

# 3,8

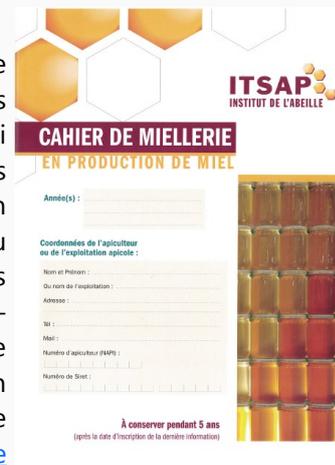
La Commission européenne a approuvé les programmes nationaux apicoles 2017-2019 des Etats membres ainsi que la répartition de la participation financière de l'UE dont ils bénéficieront. Celle-ci sera au total de 36 millions € par an, dont 3,8 millions € pour la France.

Pour la Commission apiculture de la FNSEA, ce soutien reste encore insuffisant pour accompagner efficacement la modernisation des exploitations apicoles.

## Outil pratique

### L'ITSAP-Institut de l'abeille publie un cahier de miellerie en production de miel

Le registre de traçabilité permet à l'apiculteur de répondre aux exigences réglementaires concernant la traçabilité de sa production. La loi impose à l'apiculteur de pouvoir retracer les produits qui entrent et sortent de son exploitation, dès lors que ceux-ci sont vendus ou cédés hors du cadre familial. Pour aider les exploitants à remplir cette obligation, l'ITSAP-Institut de l'abeille a développé, avec l'appui de l'ADAPI et du syndicat AOP Miel de Corse, un registre de traçabilité pour le miel. Le bon de commande est disponible sur [le site internet de l'ITSAP-Institut de l'abeille](#).



## Appel à projet de recherche pour la période 2017-2019

Le programme apicole européen 2017-2019 a été notifié à la Commission européenne le 15 mars 2016, l'Union européenne participant au financement des programmes nationaux à concurrence de 50 % des dépenses supportées par les Etats membres. Un appel à projets de recherche, qui répond à la mesure concernant la réalisation de programmes de recherche appliquée est lancé. Le varroa, les colonies d'abeilles et l'alimentation et pollinisation sont les trois thématiques par rapport auxquelles les projets doivent se positionner. Comme souhaité par la Commission apiculture de la FNSEA, un intérêt particulier est accordé aux sujets permettant directement, à leur terme, une application chez les apiculteurs et favorisant une amélioration des conditions de production. La date limite de dépôt des lettres d'intention est fixée au 15 octobre 2016. L'intégralité de l'appel à projet est disponible sur [le site de FranceAgriMer](#).



## Actualité syndicale

### \* **Écoulement des miels de la saison 2015**

Le Président du Syndicat Français des Miels a adressé [un courrier](#) à Eric Lelong pour apporter des explications relatives aux difficultés rencontrées pour commercialiser les miels de la saison 2015. Selon le Président de SFM, cette situation est liée à un déséquilibre d'approvisionnement par rapport à l'offre en 2014 et à des dispositions législatives qui restreignent les négociations commerciales une fois par an.

Dans [sa réponse](#), Eric Lelong a souligné les difficultés que rencontrent actuellement les apiculteurs et a proposé d'œuvrer collectivement pour lever les contraintes réglementaires qui freinent les relations commerciales. Même si une interprofession pourrait constituer le lien privilégié de ces discussions, il propose d'engager un travail conjoint dès à présent.

### \* **Indemnisation des dégâts causés par les grands prédateurs**

Le Ministère de l'Environnement prépare une circulaire, applicable sur l'ensemble du territoire national, pour harmoniser les modalités d'indemnisations des agriculteurs victimes des dégâts causés par les grands prédateurs. La FNSEA reste attentive aux modalités d'indemnisations des apiculteurs victimes des dégâts causés par les ours et sollicite l'expertise de l'ITSAP-Institut de l'abeille.

### \* **Adoption du projet de loi biodiversité**

Après trois lectures par chaque Assemblée, l'Assemblée Nationale a adopté définitivement le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage le 20 juillet 2016.

Concernant les néonicotinoïdes, les Députés ont finalement adopté en dernière lecture leur interdiction au 1er septembre 2018, avec une possibilité de dérogation jusqu'au 1er juillet 2020 par arrêté conjoint des ministres chargés de l'agriculture, de l'environnement et de la santé. L'arrêté est pris sur la base d'un bilan établi par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail qui compare les bénéfices et les risques liés aux usages des produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives de la famille des néonicotinoïdes autorisés en France avec ceux liés aux usages de produits de substitution ou aux méthodes alternatives disponibles. Ce bilan porte sur les impacts sur l'environnement, notamment sur les pollinisateurs, sur la santé publique et sur l'activité agricole.

## (suite)

### \* **Améliorer la communication avec le réseau syndical**

Dominique Barrau (Secrétaire Général de la FNSEA) et Eric Lelong (Président de la Commission Apiculture de la FNSEA) ont adressé [un courrier](#) aux Présidents et Directeurs des FRSEA et FDSEA dans le but d'améliorer la communication auprès des apiculteurs et agriculteurs-apiculteurs du réseau. Ce courrier propose notamment de mieux identifier les adhérents détenteurs de ruches pour faciliter les échanges et la participation aux réunions de sections régionales. Par ailleurs, ils demandent une diffusion élargie du bulletin apicole pour partager les travaux et positions de la Commission apiculture avec le réseau et particulièrement avec ceux qui ont un lien privilégié avec l'apiculture.

### \* **Modification et diffusion des fiches de bonnes pratiques de traitements en floraison**

La fiche féveroles, suspendue l'année passée suite à des contestations, est réintroduite avec des recommandations de traitements adaptées pour la protection des abeilles tout en assurant la protection des cultures en zones de production destinées à un débouché en alimentation humaine. Les recommandations ont également évolué pour la fiche lavande et lavandin. C'est en concertation entre agriculteurs, apiculteurs et instituts que ces fiches ont évolué et que le dialogue l'a emporté.

La FNSEA a demandé à l'ensemble des acteurs engagés dans cette démarche pédagogique (Associations spécialisées végétales, Coopératives, Chambres d'agriculture, Négociants et Jeunes Agriculteurs) une diffusion renforcée des onze fiches de recommandations pour que chaque agriculteur soit correctement informé des précautions à prendre pour la réalisation des traitements insecticides en cours de floraison. Des responsables professionnels ont également rappelé la responsabilité de chacun à respecter les bonnes pratiques de traitements.

## Communication

**DEVENEZ AMBASSADEUR** #agridemain est le premier mouvement rassemblant les principales organisations professionnelles du secteur agricole autour d'une vision commune de l'agriculture. Cette plate-forme donne la parole aux agriculteurs et à tous ceux qui participent à la production agricole. A partir du [site internet](#), un espace ambassadeur est à la disposition des professionnels de l'agriculture qui souhaitent mieux faire connaître leur métier.



## Actualité européenne

### \* Premiers résultats du plan de contrôle coordonné par la Commission européenne sur le secteur du miel

En réponse à la demande en 2013 du Copa-Cogeca, organisation européenne regroupant les syndicats agricoles dont la FNSEA est membre, la Commission européenne a réalisé un large plan de contrôle européen sur les miels.

Bien que les résultats ne soient pas définitifs, les résultats préliminaires, consultables sur [le site europa](#), font état de près de 20 % des miels ne répondent pas correctement aux obligations d'étiquetage. En effet, 28 Etats membres, la Suisse et la Norvège ont collecté 2237 échantillons de miel, dont 19% ont présenté une non-conformité en termes d'étiquetage et 13 % un caractère suspect. Les non-conformités détectées par ce plan de contrôle étaient principalement liées à la déclaration de la source botanique (7%) et à la falsification de sucre (6%). Les non-conformités liées à la déclaration de l'origine géographique étaient moins fréquentes (2%), mais sont difficiles à détecter.

La répartition des échantillons collectés est la suivante:

-2% prélevés aux postes frontaliers, dont 2% sont non-conformes et 29% sont suspects ;

-15% prélevés au niveau des producteurs, dont 15% sont non-conformes et 10% suspects ;

-11% prélevés au niveau des importateurs ou des grossistes, dont 19% non-conformes et 9% suspects ;

-14% prélevés au niveau des installations de conditionnement ou de transformation, dont 17% de non-conformité et 8% de suspects ;

-58% prélevés au niveau de la distribution et des commerces, dont 10% non-conformes et 8% suspects

Les résultats préliminaires de ce plan de contrôle seront complétés par d'autres tests menés par le Centre commun de recherche - Institut des matériaux et mesures de référence de la Commission européenne. Des méthodes de laboratoire avancées seront utilisées pour enquêter sur 1200 échantillons qui ne sont pas caractérisés comme adultérés avec les tests actuels. Le rapport, attendu d'ici la mi-2016, comprendra une section analyse détaillée de l'ensemble des données. Le pourcentage de non-conformité pourrait encore augmenter.

Le groupe « miel » du Copa-Cogeca, réuni le 31 mai 2016, souhaite qu'un plan d'actions allant du producteur à l'international soit mis en place afin de rendre le marché plus transparent en retirant les produits qui dénaturent l'image du miel et qui minent la rentabilité des exploitations apicoles.

Les résultats de l'enquête menée en France sont disponibles sur [le site internet de la DGCCRF](#).



## (Suite)

### \* Semaine européenne de l'abeille

La semaine européenne de l'abeille s'est déroulée les 13 et 14 juin derniers. Yvan Hennion, représentant la Commission Apiculture de la FNSEA au Copa-Cogeca, a participé aux différents travaux. Un forum agriculteurs-apiculteurs a réuni de nombreuses délégations européennes qui ont réaffirmé l'importance de préserver l'apiculture en Europe. Il ressort de ce forum les conclusions suivantes :

-Les agriculteurs et le grand public doivent avoir conscience de la menace qui pèse sur les pollinisateurs.

-La recherche n'apporte pas de solutions concrètes aux apiculteurs et les programmes de recherche doivent être mieux coordonnés.

-Les apiculteurs demandent une législation plus claire sur les phytosanitaires et l'élargissement d'un modèle agricole plus économe en intrants.

-La prochaine Politique Agricole Commune devra prendre en compte les pollinisateurs en leur assurant une ressource alimentaire en quantité et en qualité.

Par ailleurs, Yvan Hennion s'est entretenu avec Marya Gabriel, Parlementaire européenne à l'initiative de la semaine européenne de l'abeille, et Pekka Pesonen, Secrétaire Général du Copa-Cogeca. Les présentations sont disponibles en cliquant sur [ce lien](#).



## Calendrier

**14 septembre:** Commission apiculture de la FNSEA

**16 septembre:** Réunion interprofession apicole au Ministère de l'agriculture

**14 octobre:** Conseil d'administration de l'ITSAP-Institut de l'abeille



Rédaction : Jean-Noël Ribéry - [jean.noel.ribery@fnsea.fr](mailto:jean.noel.ribery@fnsea.fr)

